



## Communiqué de presse

31 octobre 2014

### **FERMETURE DE LA PERMANENCE LOCALE DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE :**

**« une décision brutale et totalement inappropriée »**

Par courrier reçu ce 29 octobre, le directeur de la CPAM de Haute-Savoie informe Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc, **de la décision de fermer la permanence locale assurée hebdomadairement au sein de la mairie.**

Cette décision a suscité la réaction suivante d'Eric Fournier :

« Cela fait déjà plusieurs années que la CPAM avait subi une rétractation caractérisée de sa présence sur le territoire de la vallée, puisque le local chamoniard de la CPAM avait déjà fermé il y a trois ans.

Afin que soit maintenu un service minimal, la commune avait décidé de mettre à disposition de l'assurance maladie un bureau au rez-de-chaussée de la mairie.

Nous déplorons vivement cette annonce de fermeture définitive qui, sous prétexte de la concentration des moyens sur le site de Cluses, crée un éloignement inadmissible du service public de l'assurance maladie :

Quand on sait en effet que cette permanence, qui couvre l'ensemble de la vallée, recevait **près de cinquante personnes** par jour d'ouverture (chaque jeudi) et que le public concerné est souvent un public âgé ou défavorisé et donc peu mobile, il est **difficilement concevable d'imposer désormais un déplacement jusqu'à Cluses.**

**C'est pourquoi je m'oppose fermement à cette perspective de dégradation manifeste du service public et je vais m'adresser sans tarder à la direction de la CPAM pour étudier avec elle, et en pleine solidarité avec mon homologue de Sallanches lui aussi touché par une mesure comparable, les solutions de nature à sortir de l'impasse ».**